

# Des pavés de mémoire en hommage aux membres fondateurs de la Fondation Auschwitz

**L**es 29 et 30 octobre derniers, quarante pavés de mémoire<sup>1</sup> ont été placés dans les rues de Bruxelles et de Charleroi. Trente et un d'entre eux l'ont été à la demande de la Fondation Auschwitz, en hommage à ses membres fondateurs ainsi qu'à ceux de l'Amicale des ex-prisonniers politiques d'Auschwitz-Birkenau et Prisons de Silésie dont elle est née.

Les pavés ont été scellés, aux adresses des derniers domiciles relevés au moment des arrestations menées par l'occupant, pour les membres des familles raflées, en mémoire de Luzer Goldberg, Maurice Goldstein, Richard Sufit, Charles Van West (Bruxelles-Ville); Sarah Goldberg (Ixelles); David Lachman (Anderlecht); Paul Halter (Berchem Sainte-Agathe); Rosa Goldstein-Ehrlich, René Raindorf, Jacques Rozenberg (Saint-Gilles), et en hommage à Paule Halter-Nisenbaum, Henri Kichka (Saint-Gilles), Paul et Betsy Sobol (Ixelles). Les neuf autres pavés déposés durant ces deux journées ont eu pour promoteurs les descendants des familles Hirchowicz, Kuropatwa (Schaerbeek), Prowizur, Samelson (pavé remplacé) (Bruxelles-Ville), Witliski (Charleroi), et Zalc (Saint-Gilles).

Günther Demnig, artiste, inventeur des *Stolperstein* — « pavés de mémoire » ou « pierres d'achoppement » — les pose depuis 1993 pour toutes les victimes du III<sup>e</sup> Reich. Quelque quarante-cinq mille pavés sont à ce jour été scellés en Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Pologne, ainsi qu'une bonne centaine dans notre pays. L'installation de tels pavés permet entre autres de rendre visible, « palpable », l'ampleur du désastre. Chaque pavé est recouvert d'une feuille de laiton indiquant le nom de la victime, ses date et lieu de naissance, la date de son arrestation, le lieu de sa déportation, la date de son assassinat (ou de son retour).

Après adaptation des cavités préalablement creusées dans les trottoirs par les ouvriers communaux, Günther Demnig y dépose les pavés et les ciments. Les administrateurs de l'Association pour la Mémoire de la Shoah (AMS), les commanditaires, les familles, les proches, les voisins, les journalistes, prennent part à l'événement. Parfois, des personnalités y assistent également. Nous avons ainsi eu le plaisir de rencontrer les bourgmestres Paul Magnette (à Charleroi) et Joël Riguelle (à Berchem-Sainte-Agathe), ainsi qu'André Flahaut, ministre du Budget, à la Fonction publique et à la Simplification administrative du Gouvernement de la Communauté française, présent auprès des familles Zalc et Kichka.

Les promoteurs et les familles des victimes sont ensuite invités par l'AMS à prononcer quelques mots afin de raviver le souvenir et le parcours des défunts. La responsabilité, aujourd'hui reconnue, des autorités dans la déportation des Juifs en raison de leur collaboration avec l'occupant est ensuite rappelée. Les Juifs ont en effet été, dans un premier temps, fichés dans les registres communaux. Un cachet « Jood – Juif » a ensuite été apposé sur leurs cartes d'identité. Si les administrations communales bruxelloises refusèrent ensuite de distribuer les étoiles jaunes ou de participer aux rafles — et se retrouvèrent même parfois, comme à Schaerbeek<sup>2</sup>, au cœur d'importants réseaux de résistance — le mal était fait.

Les interventions de Günther Demnig débordent, stricto sensu, le moment de la pose des pavés. Tout d'abord, l'événement, au sens artistique une performance, réveille des rapports à la responsabilité et à l'obéissance. Pourquoi les personnes déportées ont-elles été arrêtées ? Pourquoi n'ont-elles pas été protégées ? Se cachaient-elles ? Ont-elles été dénoncées ? Par qui, pourquoi ? Entre collaboration et résistance, les réflexions de chacun peuvent être engagées face à chaque pavé de mémoire.

Ensuite, les notions de propriétés privées et publiques, lorsqu'elles se croisent, peuvent révéler des logiques contraires. Les pavés sont scellés dans les trottoirs (publics) et alignés dans l'axe de la porte de l'immeuble (privé). Le point de rencontre de ces deux espaces peut déranger certains propriétaires. Ainsi l'un d'entre eux a estimé que sa maison, à présent marquée, attirerait l'attention alors que le climat délétaire actuel en appelait plutôt à une réserve prudente. Les pavés, on le voit, sont ainsi des révélateurs.

Enfin, ils soulèvent l'existence d'une troisième zone « frontière » ou l'inimaginable croise un précipité de réalité soudainement bien tangible. Les descendants et proches des victimes, confrontés à un deuil impossible dû en partie à l'absence de pierres tombales, accèdent à l'inscription de lieux visibles ouverts au recueillement. De fait, les pavés génèrent, comme nous l'avons vécu, au moment précis où ils sont mis en terre, de fortes réactions émotionnelles.



*Henri Goldberg, président de la Fondation Auschwitz, André Flahaut, ministre du Budget, à la Fonction publique et à la Simplification administrative du Gouvernement de la Communauté française, Henri Kichka, rescapé d'Auschwitz, Bella Swiatlowski-Silovy, administratrice de l'Association pour la Mémoire de la Shoah ASBL.*

En guise de conclusion, ces deux journées mémorielles se sont avérées extrêmement émouvantes. Ces pierres d'achoppement se révèlent de véritables lieux vivants du souvenir. À cet égard, notons que l'AMS organisera dans les mois à venir, en référence aux pavés posés, des événements pédagogiques. Des témoignages de rescapés et d'enfants cachés seront proposés dans les établissements scolaires, avant que des cérémonies officielles, auxquelles seront conviés les élèves, leurs professeurs et le grand public, ne se déroulent dans les Hôtels de Ville des communes concernées.

**Daniel Weyssow,**

1 La pose de pavés peut être prise en charge par toute personne ou association souhaitant honorer la mémoire d'une victime de l'occupant. L'Association pour la Mémoire de la Shoah ([www.restitution.be](http://www.restitution.be)) coordonne, pour la Belgique, la procédure en contactant d'une part l'inventeur des pavés, Günther Demnig, et d'autre part les autorités communales pour ce qui concerne les autorisations et questions pratiques liées à leur installation.

2 Henri Bernard, *Un maquis dans la ville*, La Renaissance du livre, Bruxelles, 1970.

[daniel.weyssow@auschwitz.be](mailto:daniel.weyssow@auschwitz.be)  
[www.auschwitz.be](http://www.auschwitz.be)